

ANNEXE III
Règlement d'examen

Règlement d'examen

Mention complémentaire Maintenance et contrôles des matériels			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Étude technique	U 1	3	ponctuel écrit	3 heures	ponctuel écrit	3 heures
E2 Contrôle, interprétation, maintenance	U 2	6	CCF	-	ponctuel pratique	6 à 8 heures
E3 Évaluation de l'activité en milieu professionnel	U 3	3	CCF	-	ponctuel oral	30 min

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8 juin 1995).